

UNIVERSITÉ PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITÉ CURSUS PARAMÉDICAUX ET MAÏEUTIQUE

133, ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX

TELEPHONE : 05 62 88 90 71

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA
2^{ÈME} ANNÉE D'ÉTUDES
DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPTIE
POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE
2019-2020**

- VU l'Arrêté du 20 Octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste
- VU l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 17 juin 2019
- VU la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire-Conseil Académique en sa séance du 3 septembre 2019

A - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la deuxième année d'orthoptie sont organisés pour l'année universitaire 2019-2020 sous forme d'unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la première année, à raison de 30 crédits par semestre.

1 – Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 3

UE6 - Anglais

UE 15 - Prise en charge des pathologies sensorimotrices

UE 20 - Contactologie

UE 25 - Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle

UE 26 - Basse vision

UE 28 - Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique

SEMESTRE 4

UE6 - Anglais

UE 22 - Pathologies neuro-ophtalmologiques

UE 23 - Prise en charge orthoptique des pathologies neuro-ophtalmologiques

UE 27 - Bilan et prise en charge de la basse vision

UE 32 - Ophtalmo pédiatrique, Communication, Education thérapeutique

UE 33 - Imagerie et technologies de la communication

2 - Les Enseignements Dirigés

Matériel orthoptique – Champ visuel - Exploration fonctionnelle – Réfraction

3 - Les Unités d'Enseignements Pratiques

Se présentent sous forme de stages hospitaliers en 2^{ème} année, en fonction du référentiel de formation
Soit 8 semaines au semestre 1 et 8 semaines au semestre 2.

4 – L'Unité d'enseignement optionnelle

La validation de l'UE Optionnelle se fait en 3^{ème} année. Elle est répartie sur la 2^{ème} et la 3^{ème} année et permet l'obtention de 1 ects.

B-MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

I – LES EXAMENS

1 - Modalités des contrôles

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

2 - Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3 - Organisation des épreuves

SEMESTRE 3

UE - DISCIPLINE	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	NOTE GLOBALE	ECTS
UE 15 Prise en charge des pathologies sensorimotrices	4 à 10 QROC et/ou 1 à 2 QR	1h	/50	6
UE 20 Contactologie	4 à 10 QROC ou 1 à 2 QR	1h	/20	2
UE 25 Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle	2 CC		/40	6
	3 à 10 QROC et/ou 5 à 10 QCM	1h		
UE 26 Basse vision	4 à 10 QROC et/ou 1 QR	1h	/40	6
UE 28 Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique	1QR	1h	/10	1
UE6 Anglais	3 à 10 QROC ET/OU QDC ET/OU QR	1h30	/20	1
STAGES	CC		/40	8

30 ECTS

SEMESTRE 4

UE - DISCIPLINE	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	NOTE GLOBALE	ECTS
UE 22 Pathologies neuro-ophthalmologiques	4 à 10 QROC et/ou 1 à 2 QR	1h	/30	3
UE 23 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro-ophthalmologiques	2 CC		/50	7
	1 à 4 QR	1h30		
UE 27 Bilan et prise en charge de la basse vision	TD pluridisciplinaire en présentiel		ADM/AJ	7
	1 à 4 QR	1h	/40	
UE 32 Communication, Education thérapeutique, Ophtalmologie pédiatrique	4 à 10 QROC	1h	/20	2
UE 33 Imagerie et technologies de la communication	4 à 10 QROC	30 min	/10	2
UE6 Anglais	Oral par 2	10 mn	/20	1
STAGE	CC		/40	8
UE Optionnelles	Cf. annexe 1			

30 ECTS

4 - Absences

Contrôle continu :

Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.

La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

Un maximum de **trois absences justifiées** au TD pour l'ensemble des UE pourra être toléré.

Contrôle terminal :

L'absence à un examen de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

Stages :

La présence aux stages est obligatoire

1er semestre : 1 stage de 8 semaines.

2ème semestre : 1 stage de 8 semaines

Un carnet de stage assure le suivi et devra être remis impérativement au Secrétariat à chaque fin de semestre.

Un maximum de 3 absences justifiées par stage est accepté.

Au-delà, le stage ne pourra pas être validé.

II-ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1) Admission en 3^{ème} année du certificat de capacité d'orthoptie

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE *
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à 6/20)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages
- Avoir été admis aux contrôles continus.

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20
- Ne pas avoir de note éliminatoire inférieure à 6/20

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session sauf pour les contrôles continus (cf nature des épreuves en contrôle continu (CC) en 2^{ème} session, sauf pour :

UE 6 Anglais : ORAL 15 mn.

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

Nature des épreuves pour le Contrôle Continu (CC) en 2^{ème} session :

UE	Rappel session 1	NATURE DES EPREUVES
UE 25 Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle	CC	1 écrit 1h
UE 23 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro-ophtalmo	CC	1 écrit 1h
UE 27 Bilan et prise en charge de la basse vision	TD "présentiel	Oral 15mn

2) Condition de redoublement.

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session redouble.

Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées, y compris les UE optionnelles, mais pas les stages pratiques.



Toulouse le 11 septembre 2019

La Présidente de l'Université

Régine André-Obrecht

ANNEXE 1

Unités d'enseignement optionnelles

Cette UE doit comporter 8 jours de stage au minimum qui peuvent être répartis sur la 2^{ème} et la 3^{ème} année.

Elle sera validée à la fin de la 3^{ème} année.

UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES - 8 JOURS			
Stage en cabinet orthoptie libérale	8 JOURS	Validation ADM/AJ	1 ECTS
Stage en établissement adulte			
Stage en établissement enfant			
Stage observation paramédicaux			
Infosup			